



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY,
M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Guy DEMOLIS

Date d'affichage : 17 DEC. 2020

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET
PRIMITIF POUR 2021**

INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2021

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil de la communauté d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2021, des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Sur le budget général :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2020 s'élèvent à 18 393 250 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 4 598 312 €, avant l'adoption du Budget pour 2021.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 598 312 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 000 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 3 000 000 €

Sur le budget assainissement :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2020 s'élèvent à 1 644 597. €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 411 149 €, avant l'adoption du Budget pour 2021.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 61 149 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 150 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 200 000 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le 17 DEC. 2020

ID : 074-247400112-20201215-D_2020_119-DE

2020-119 FINANCES/ INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Sur le budget eau :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2020 s'élèvent à 3 850 707. €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 962 676 €, avant l'adoption du Budget pour 2021.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 (y compris 204) : Immobilisations incorporelles : 50 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 112 676 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 800 000 €

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

